



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2017 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaients présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN, Luc BOUTFOL.	Michel MARTIN, Jocelin BOUVET.
CC Entre Beauce et Perche	Cyril LUCAS, Marc ENAUX, Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Mireille REVERSE, Patrick MARTIN, Patrick RIVIERRE.	François-Xavier TOUTUT.
Grand Châteaudun	Jean Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Christian GRIVEAU, Elisabeth BEAUDOUX, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Jacky DESILES, Emmanuel BIWER, Alain EDMOND, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE.	Aline SOLLET.
CC du Perche	Eric GIRONDEAU, Jean-Claude VALLEE, Jean-Marie HARDY, Pierre BOUDET.	Hubert DAGONNEAU.
Communes	Brigitte PISTRE (Frazé), Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche), Vincent DOLLEANS (Chassant), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup).	Romain LORIDE (Mignières), Francis POMMIER (La Bourdinière-Saint-Loup).

Etaients absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Michel THEYS.
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Jean FERRER, Franck PELLETIER, Marie-Paule DOS REIS, Brigitte DEROIN, Stanislas CHARNY, Pierre FETTER.
Grand Châteaudun	Jean-Marie DEVIMEUX, Bernard SOLLET, Sandrine FATIMI, Alain FAGOT, Didier LEBRAY, Serge HENAULT (donne pouvoir à Jean-Yves DEBALLON), Dominique PRIEUR, Jean-Pierre SAILLARD, Bertrand ARBOGAST (donne pouvoir à Gérard LEGRET).
CC du Perche	Sébastien VIVIEN, Ludovic RAYMOND, Yanick FRAPSAUCE, Bruno GERVAIS (donne pouvoir à Eric GIRONDEAU).
Communes	Laurent DESCOTTES (Mignières), Josette BRILLAND (Thiron-Gardais).

Elu consultatif sans voix délibérante : Jean Claude SALLE adjoint au maire de Trizay-les-Bonneval représentant Michel THEYS délégué titulaire au SMAR 28.

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il sera possible de procéder aux votes des délibérations.

➤ **CS 2017-01 Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2016**

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 18 octobre. Il est validé à l'unanimité des membres présents.

➤ **CS 2017-02 Autorisation d'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2017**

Les délégués sont favorables à l'ouverture de crédit selon les modalités suivantes :

- 15 000 € au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».
- 10 000 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles ».
- 7 000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

➤ **CS 2017-03 Contrat groupe d'assurance statutaire**

Céline MORIN présente les nouvelles modalités du contrat groupe proposé par SOFAXIS suite à la mise en concurrence réalisée par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

Les modalités de l'assurance suivante sont retenues par les délégués :

Agents CNRACL pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux au 01/01/2017
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,95%
Agents IRCANTEC Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux au 01/01/2017
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%

Bien que SOFAXIS ait baissé ces taux, le coût de l'assurance restera constant voire sera en légère hausse car dorénavant le centre de gestion facture des frais pour la gestion du contrat s'élevant à 0,11 % de la masse salariale assurée.

La délibération est prise à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2017-04 Apurement des comptes 20 et 23 des anciens syndicats**

Céline MORIN explique que le trésorier payeur de Bonneval a demandé au syndicat d'amortir des travaux réalisés dans les années 2010 par les anciens syndicats de Sandarville et de Brou.

Afin de limiter l'impact des amortissements sur le budget du syndicat, le montant total des opérations à amortir s'élevant à 61 657,32 €, un compromis a été trouvé avec la trésorerie.

Ainsi, sur la période de 2010 à 2016, les amortissements seront pratiqués par opérations d'ordre non budgétaires par prélèvement de la somme de 32 159,68 € au compte 1068 pour abonder le compte 28. A partir de 2017, et jusqu'à la fin de la durée d'amortissement validée par délibérations, les opérations seront amorties par opérations budgétaires donc inscrites chaque année au budget prévisionnel.

De cette façon, pour ces opérations antérieures à régulariser, le montant annuel des amortissements à inscrire au BP se trouve minimiser à hauteur de 2 485 € par an.

Les délégués demandent si en cas de changement de trésorier payeur il pourrait être demandé au syndicat de finalement tout amortir.

Céline MORIN précise que cette solution a été prise avec l'avis de la direction départementale des finances de Chartres et que le projet de délibération a été préalablement validé par le trésorier payeur. Il y a donc peu de risque.

La durée des amortissements court à partir de la date de mise en service de l'ouvrage, une fois l'ensemble des factures acquittées.

La délibération est prise à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2017-05 Délibération sur les durées d'amortissement**

Afin de pouvoir apurer les comptes tels que précédemment présentés, les délégués ont approuvé à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes :

- Travaux d'aménagements et de restauration de rivières : 20 ans
- Petites réparations d'ouvrages : 10 ans
- Grosses réparations d'ouvrages : 20 ans

➤ **CS 2017-06 Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2017**

La loi NOTRe (article 104) introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales. La préparation budgétaire se trouve ainsi impactée. Dorénavant le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit faire l'objet d'un rapport comportant les éléments suivants (article L. 2312-1 du CGCT) :

- Présentation de la structure,
- Evolution des dépenses,
- Evolution des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, rémunérations, avantages en nature et temps de travail),
- Orientations budgétaires,
- Engagements pluriannuels,
- Structure et gestion de la dette.

La note de présentation du débat d'orientations budgétaires 2017 adressée à l'ensemble des délégués par courrier en date du 11 janvier 2017 est exposée. Il est pris acte de la tenue du DOB.

Les délégués sont favorables au maintien des participations statutaires.

➤ **CS 2017-07 Adhésion au SMAR Loir 28 de la communauté de communes du Perche**

La communauté de communes du Perche-Gouët ayant été dissoute au 31 décembre 2016, les adhérents au SMAR Loir 28 se trouvent modifiés. Afin d'éviter l'adhésion à titre individuel des communes du Perche, la communauté de communes du Perche a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2017 (obligation au 1^{er} janvier 2018). Il est donc nécessaire de délibérer pour acter ces modifications et pouvoir lever les participations statutaires prévues au BP 2017.

Les délégués sont favorables à l'unanimité :

- à l'adhésion au SMAR loir 28 de la communauté de communes du Perche,
- au retrait du syndicat de la commune de Saint-Bomer puisqu'elle ne fait pas partie du bassin du Loir en Eure-et-Loir. Elle fait partie du bassin de la Bray, affluent du Loir, qui conflue avec lui dans le Loir-et-Cher (41).

A noter que des modifications devraient encore intervenir, puisque certaines communes de la CC du Bonnevalais souhaitent rejoindre Chartres-Métropole mais les décisions ne sont pas prises.

➤ **CS 2017-08 Rapport d'activités 2016**

Le bilan des travaux réalisés en 2016 est présenté sous forme de diaporama. La présentation est jointe au présent compte-rendu.

➤ CS 2017-09 Liste des marchés publics passés en 2016

L'article 133 du code des marchés publics oblige la parution de la liste des marchés conclus en 2016 avant le 31 mars 2017. Elle est la suivante :

Liste des marchés passés en 2016 :

N° du Marché	Type de marché	Objet	Attributaire
2016-01	Marché de services < 25 000 € HT	Indicateurs de suivi de la qualité du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir (28)	AQUABIO (45)

Liste des marchés reconduits en 2016 :

N° du Marché	Type de marché	Objet	Attributaire
2014-01	Marché de services >207 000 € HT	Restauration légère de la végétation des berges du Loir et de ses affluents	Environnement 41 (41)
2014-03	Marché de services > 15 000 € HT et < 90 000 € HT	Curage des vallées du bassin du Loir	SAS Alain Javault (28)
2014-05	Marché de fournitures et services > 15 000 € HT et < 90 000 € HT	Contrat de maintenance préventive des ouvrages hydrauliques de type vannages automatisés	VEOLIA
2015-01	Marché de travaux > 90 000 € HT et < 5 00 000 € HT	Restauration du lit mineur des affluents du Loir par recharge sédimentaire	VARVOUX T.P.F (37)
2015-02	Marché de travaux > 15 000 € HT et < 90 000 € HT	Aménagements d'abreuvoirs sur le bassin du Loir en Eure-et-Loir	PROVERT (61)

Marchés toujours en cours en 2016 :

N° du Marché	Type de marché	Objet	Attributaire
2015-04	Marché de maîtrise d'œuvre > 15 000 € HT et < 90 000 € HT	Maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière l'Aigre à Romilly-sur-Aigre	IRH (45)

La liste des marchés publics est adoptée à l'unanimité des membres.

Le marché avec l'entreprise Provert peut encore être reconduit 2 fois. Aucune opération de recharge granulométrique étant prévue cette année, le marché avec Varvoux ne sera pas renouvelé et prendra donc fin. Le marché avec Environnement 41 s'achève en juillet 2018.

INFORMATIONS

➤ Questions diverses

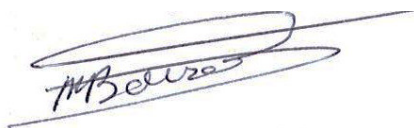
La mise en place de la compétence GEMAPI est évoquée. Certains délégués sont favorables pour la déléguer au SMAR Loir 28. Michel BOISARD explique qu'elle doit également restée une compétence de proximité. Le coût financier de la prise de compétence PI (Prévention des inondations) devra être évalué : à compétence nouvelle, moyens financiers supplémentaires. Qui financera cette compétence ?

La question sera débattue en cours d'année.

La séance est levée à 19h45

Fait à Bonneval, le 6 février 2017

Michel BOISARD



Président du SMAR Loir 28